CERTIFICAT-MAITRE D'IDENTITE DE MATERIELS DE REPRODUCTION ISSUS DE SOURCES DE GRAINES ET DE PEUPLEMENTS

Délivré en vertu de la directive 1999/105/CE

BELGIQUE **Région wallonne**	N° DE CERTIFICAT CE: **B-RW/**□□-□□-□□-□□

Il est certifié que les matériels forestiers de reproduction décrits ci-après ont été produits :

en vertu de la directive CE □ en vertu de dispositions transitoires □

1.Nom botanique :……

2.Nature des matériels de reproduction :
- Semences □
- Partie de plantes □
- Plants □

4.Type de matériel de base :
- Source de graines □
- Peuplement □

3.Catégorie des matériels de reproduction :
- Identifiés □
- Sélectionnés □
- Testés □

5.Fins : ……

6.Référence du registre national ou identité des matériels de base dans le registre national :

……/Mélange……

7. Autochtone □ Non autochtone □ Inconnu □
Indigène □ Non Indigène □

8.Origine des matériels de base (pour des matériels non autochtones/non indigènes, si elle est connue) :……

9.Pays et région de provenance des matériels de base : ……

Provenance (intitulé succinct, le cas échéant):……

10.Altitude ou zone altimétrique du site de matériels de base :……

11.Année de maturité pour les semences :……

12.Quantité de matériels de reproduction : ……

13.Les matériels visés par le présent certificat résultent-ils d'une subdivision d'un lot plus important visé par un certificat CE antérieur ? Oui □ Non □

Numéro du certificat antérieur : …… Quantité du lot initial :……

14.Temps d'élevage en pépinière : ……

15.Les matériels issus de graines ont-ils fait l'objet d'une reproduction végétative ultérieure? Oui □ Non □

Méthode de reproduction : …… Nombre de cycles de reproduction :……

16.Autres informations utiles : ……
……

17.Nom et adresse du fournisseur:

Nom et adresse de l'organisme officiel:	**Cachet de l'organisme officiel :**	**Nom du fonctionnaire responsable :**
Ministère de la Région wallonne Direction générale de l'Agriculture Direction de la Qualité des produits Chaussée de Louvain, 14 B-5000 NAMUR Tél. +32.81.649.598 Fax +32.81.649.544	Date:	Signature:

Doc n°DGA_MFR_CM200501

CERTIFICAT-MAITRE D'IDENTITE DE MATERIELS DE REPRODUCTION ISSUS DE VERGERS A GRAINES OU DE PARENTS DE FAMILLE(S)

Délivré en vertu de la directive 1999/105/CE

BELGIQUE **Région wallonne**	N° DE CERTIFICAT CE: **B-RW/□□-□□-□□-□□**

Il est certifié que les matériels forestiers de reproduction décrits ci-après ont été produits :

en vertu de la directive CE □ en vertu de dispositions transitoires □

1.a) Nom botanique :……

b) Nom des matériels de base (tel qu'il figure au catalogue): ……

2.Nature des matériels de reproduction :
- Semences □
- Partie de plantes □
- Plants □

4.Type de matériel de base :
- Verger à graines □
- Parents de famille(s) □

3.Catégorie des matériels de reproduction :
- Qualifiés □
- Testés □

5.Fins :……

6.Référence du registre national ou identité des matériels de base dans le registre national :……

7.(Le cas échéant) Autochtone □ Non autochtone □ Inconnu □
Indigène □ Non indigène □

8.Origine des matériels de base (pour des matériels non autochtones/non indigènes, si elle est connue): ……

9.Pays et région de provenance ou localisation des matériels de base :……
Provenance (intitulé succinct):……

10.Graines issues de : Pollinisation libre □ Pollinisation d'appoint □
Pollinisation artificielle □

11.Année de maturité pour les semences : ……

12.Quantité de matériels de reproduction : ……

13.Les matériels visés par le présent certificat résultent-ils d'une subdivision d'un lot plus important visé par un certificat CE antérieur ? Oui □ Non □

Numéro du certificat antérieur …… Quantité du lot initial : ……

14.Temps d'élevage en pépinière : ……..
……..

15.Nombre de composants représentés :
Familles……
Clones……

16.Altitude ou zone altimétrique du site de matériels de base :……

17.Une modification génétique a-t-elle servi à produire les matériels de base ? Oui □ Non □

18.Dans le cas de matériels de reproduction issus de parents de famille(s):
Schéma d'hybridation……Fourchettes des pourcentages relatifs (%) des familles composantes……

19.Les matériels issus de graines ont-ils fait l'objet d'une reproduction végétative ultérieure? Oui □ Non □
Méthode de reproduction Nombre de cycles de reproduction

20.Autres informations utiles: ……..
……

21.Nom et adresse du fournisseur:

Nom et adresse de l'organisme officiel:	**Cachet de l'organisme officiel:**	**Nom du fonctionnaire responsable:**
Ministère de la Région wallonne Direction générale de l'Agriculture Direction de la Qualité des produits Chaussée de Louvain, 14 B-5000 NAMUR Tél. +32.81.649.598 Fax +32.81.649.544	Date:	Signature :

Doc n°DGA_MFR_CM200502

CERTIFICAT-MAITRE D'IDENTITE DE MATERIELS DE REPRODUCTION ISSUS DE CLONES ET DE MELANGES CLONAUX.

Délivré en vertu de la directive 1999/105/CE

BELGIQUE **Région wallonne**	N° DE CERTIFICAT CE: **B-RW/□□-□□-□□-□□**

Il est certifié que les matériels forestiers de reproduction décrits ci-après ont été produits :

en vertu de la directive CE □ en vertu de dispositions transitoires □

1.a) Nom botanique :……

b) Nom des clones ou mélanges clonaux : ……..……

2.Nature des matériels de reproduction :
Partie de plantes □
Plants □

4.Type de matériel de base :
Clones □
Mélanges clonaux □

3.Categorie des matériels de reproduction :
Qualifiés □
Testés □

5.Fins :……

6.Référence du registre national ou identité des matériels de base dans le registre national :……

7.(Le cas échéant) Autochtone □ Non autochtone □ Inconnu □
Indigène □ Non indigène □

8.Origine des matériels de base (pour des matériels non autochtones/non indigènes, si elle est connue) :…….

9.Pays et région de provenance ou localisation des matériels de base :……..……..……

Provenance (intitulé succinct) : ……..……..……

10.Une modification génétique a-t-elle servi à produire les matériels de base ? Oui □ Non □

11.a) Méthode de reproduction : ……..……..……

b) Nombre de cycles de reproduction :……

12.Quantité de matériels de reproduction : ……

13.Les matériels visés par le présent certificat résultent-ils d'une subdivision d'un lot plus important visé par un certificat CE antérieur ? Oui □ Non □

Numéro du certificat antérieur ……..Quantité du lot initial ……..……

14.Temps d'élevage en pépinière:……..

15.Pour les mélanges clonaux :

Nombre de clones dans le mélange…….. Fourchettes des pourcentages relatifs (%) des clones composants……..…….

16.Autres informations utiles :…….
……..……

17.Nom et adresse du fournisseur:

Nom et adresse de l'organisme officiel:

Ministère de la Région wallonne
Direction générale de l'Agriculture
Direction de la Qualité des produits
Chaussée de Louvain, 14
B-5000 NAMUR
Tél. +32.81.649.598
Fax +32.81.649.544

Cachet de l'organisme officiel:

Date:

Nom du fonctionnaire responsable:

Signature :